



## PROCES VERBAL N° 7

**Ce PV comporte deux sections :**

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

---

Réunion du : **Mardi 15 février 2022**

---

**Présents :** Madame Claudette AGERT,  
Messieurs Roland GENIEYS, Daniel SALDANA, Yvon SEVALLE,  
Messieurs Jean Claude LACAN, André VALCROZE, Didier WALASZEK (en  
visioconférence)

**Assiste :** Madame Florence PIFFARD, référente administrative

---

*Le Procès-Verbal n° 6 est lu et approuvé.  
Le Procès-Verbal n° 6 est validé par la C.F.T.I.S.*

---

**PROCHAINE REUNION LE 22 MARS 2022**

**Glossaire :**

**C.F.T.I.S. :** Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

**C.R.T.I.S. :** Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

**C.D.T.I.S. :** Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

**A.O.P. :** Arrêté d'Ouverture au Public

**PV CDS :** Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

**SYN :** Terrain Synthétique



## PROCES-VERBAL N° 7

### ***SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES***

***INFOS*** : Les présents « classements Ed 2021 » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la CFTIS après vérification et confirmation.

## **RETOUR CFTIS pour classements validés**

### **PV CFTIS N° 7 du 24.02.2022 - INSTALLATIONS**

#### **AGDE - STADE DANIEL RIVALTA 2 - NNI 340030202**

La C.F.T.I.S. demande un PV d'essais in situ complet avant l'échéance décennale du 16/09/2022

#### **VENDARGUES - STADE GUILLAUME DIDES 1 - NNI 343270101**

La C.F.T.I.S. demande un PV d'essais in situ complet avant l'échéance décennale du 04/11/2022.

#### **L'ISLE JOURDAIN - STADE DU HOL 2 - NNI 321600102**

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/10/2031.

## **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENTS**

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

## **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

## **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

### **ALES – Stade PIERRE PIBAROT – NNI 300070101**

Cette installation est classée Niveau 4 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 30.01.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T3 en date du 07.02.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission **transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision**

- 1.3 Changements de Niveau de classement

## 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

### **POULX – Stade MICOCOULIERS – NNI 302060201**

Cette installation n'a jamais été classée

La Mairie souhaite le retrait de classement de cette installation, mail du 21 janvier 2022,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.02.2032

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

## 5. AFFAIRES DIVERSES

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

#### **COLOGNE – Complexe DE LA CROIX BLANCHE – NNI 321060102**

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 en date du 25.10.2021,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 15.02.2032 sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 30.06.2022**

#### **L'ISLE JOURDAIN – Stade DU HOL 2 – NNI 321600102**

Cette installation est classée Niveau 5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 05.10.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN en date du 10.01.2021 et du document transmis :

- Rapport Labosport du 09.12.2021,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN et **transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision****

### 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

### 1.3 Changements de Niveau de classement

## 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 4.1 Classements initiaux

### 4.2 Confirmations de niveau de classement

### 4.3 Changements de niveau de classement

## 5. AFFAIRES DIVERSES



## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

#### **BALMA – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 310440102**

Cette installation est classée Niveau 5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 07.08.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 (Règlement Ed. 2021) en date du 18.01.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 18.01.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T4 jusqu'au 15.02.2032**

### 1.3 Changements de Niveau de classement

#### **BALMA – Stade du CAOUSOU – NNI 310440301**

Cette installation est classée Niveau FOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 09.09.2020

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A5 (Règlement Ed. 2021) en date du 18.01.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU A5 jusqu'au 15.02.2032**

## 2. RETRAIT DE CLASSEMENT

#### **TOULOUSE – Stade DES ARGOULETS 6 – NNI 315551006**

Cette installation était classée Niveau FOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 02.07.2021

La Mairie nous informe que ce terrain est exclusivement réservé au centre de formation Rugby,

**La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.02.2032**

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

### **4.1 Classements initiaux**

### **4.2 Confirmations de niveau de classement**

### **4.3 Changements de niveau de classement**

#### **L'UNION – GYMNASE C300 – NNI 315619901**

Cette installation est classé Niveau Futsal 4 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 15.11.2016

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de niveau de classement en Futsal 3 (Règlement Ed. 2021) en date du 03.02.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL T3 jusqu'au 15.02.2032, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 30.06.2022**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

## **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

#### **AGDE – Stade DANIEL RIVALTA 2 – NNI 340030202**

Cette installation est classée Niveau 5 SY (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 16.09.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 21.01.2022 et du document transmis :

- Attestation administrative de capacité du 20.01.2022,
- Rapport Labosport du 19.06.2018,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision**

#### **BESSAN – Stade MUNICIPAL – NNI 340310101**

Cette installation est classée Niveau 5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.09.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 en date du 21.01.2022 et du document transmis,

- AAC du 21.01.2022

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 15.02.2032**

#### **CERS – Stade MUNICIPAL – NNI 340730101**

Cette installation est classée Niveau 6 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 11.06.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 en date du 21.01.2022 et du document transmis,

- AAC du 21.01.2022

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 15.02.2032**

#### **PEROLS – Stade MARIUS VITOU 1 – NNI 341980101**

Cette installation était classée Niveau 4 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 17.11.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 en date du 20.01.2022 et du document transmis,

- AAC du 20.01.2022

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 jusqu'au 15.02.2032**

### **VENDARGUES – Stade GUILLAUME DIDES 1 – NNI 343270101**

Cette installation est classée Niveau 5 SY (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 04.11.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 21.01.2022 et du document transmis :

- Attestation administrative de capacité du 20.01.2022,
- Rapport Novarea du 16.06.2020,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN et **transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision****

#### **1.3 Changements de Niveau de classement**

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**
  - 1.1 Classements initiaux
  - 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
  - 1.3 Changements de Niveau de classement
  
- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT**
  
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**
  
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
  - 4.1 Classements initiaux
  - 4.2 Confirmations de niveau de classement
  - 4.3 Changements de niveau de classement
  
- 5. AFFAIRES DIVERSES**

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**
  - 1.1 Classements initiaux
  - 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
  - 1.3 Changements de Niveau de classement
  
- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT**
  
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**
  
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
  - 4.1 Classements initiaux
  - 4.2 Confirmations de niveau de classement
  - 4.3 Changements de niveau de classement
  
- 5. AFFAIRES DIVERSES**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

## 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

#### 4.1 Classements initiaux

#### **REALMONT – Salle POLYVALENTE – NNI 812220991**

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 17.11.2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 04.06.2021 et du document transmis :

- P.V. C.D.S. du 20.12.2018,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 15.02.2032, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 30.06.2022**

- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

#### 4.4 Retraits de classement

## 5. AFFAIRES DIVERSES



- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**
  - 1.1 Classements initiaux**
  - 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
  - 1.3 Changements de Niveau de classement**
  
- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT**
  
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**
  
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
  - 4.1 Classements initiaux**
  - 4.2 Confirmations de niveau de classement**
  - 4.3 Changements de niveau de classement**
  
- 5. AFFAIRES DIVERSES**

## **SECTION CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

***Vu le règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives  
adopté par l'assemblée générale de la FFF le 12 mars 2021.***

*La CRTIS rappelle que le classement de l'éclairage d'une installation est effectif uniquement lorsque l'installation est classée.*

### **DOCUMENTS A FOURNIR :**

#### **AVIS PREALABLE :**

- *Un imprimé de demande d'avis préalable pour un classement d'un éclairage daté et signé par le propriétaire de l'installation.*
- *Une Etude d'éclairage*
- *Un Plan de l'aire de jeu (1/200ème) avec indication cotée des projecteurs par rapports aux lignes de touche et de but.*
- *Un Plan de masse (1/500ème)*

#### **CLASSEMENT INITIAL (Foot A11) :**

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

*En cas de demande de classement initial sans avoir obtenu au préalable un avis favorable de la CRTIS, le dossier sera complété par les documents demandés pour un dossier d'avis préalable (Voir ci-dessus).*

#### **CLASSEMENT INITIAL (Futsal) :**

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage Futsal (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*
- *Un rapport de vérifications des installations électriques émanant d'un organisme de contrôle technique accrédité*
- *Un plan de coupe précisant la hauteur minimum de feu.*

#### **CONFIRMATION DE CLASSEMENT :**

- *Un imprimé de demande de confirmation de classement d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### **AUZAT – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 090300201**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 30.03.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 07.12.2021
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 147 lux (lm)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 07.12.2023**

#### **COUSSA – Stade MUNICIPAL – NNI 091010101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 12.11.2021
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 111 lux (lm)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : **0.25**
  - Facteur d'uniformité (U2h) : **0.51**

*Le rapport Emini/Emaxi et Le facteur d'uniformité sont insuffisants pour obtenir un classement E5 (Rapport Emini/Emaxi : requis  $\geq 0.5$  & Facteur d'uniformité : requis  $\geq 0.6$  &).*

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 12.11.2023**

### **LE PEYRAT – Stade JEAN COSTE – NNI 090430101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 17.01.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 12.10.2021
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 99 lux (lm)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.58

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 12.10.2023**

### **LEZAT SUR LEZE – Stade DU BIAC – NNI 091670101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 12.11.2021
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 99 lux (lm)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : **0.11**
  - Facteur d'uniformité (U2h) : **0.27**

*Le rapport Emini/Emaxi et Le facteur d'uniformité sont insuffisants pour obtenir un classement E5 (Rapport Emini/Emaxi : requis  $\geq 0.5$  & Facteur d'uniformité : requis  $\geq 0.6$  &).*

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 12.11.2023**

#### **1.3 Changements de niveau de classement**

## **2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **3. AFFAIRES DIVERSES**

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**
  - 1.1 Classements initiaux**
  - 1.2 Confirmations de niveau de classement**
  - 1.3 Changements de niveau de classement**
  
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**
  
- 3. AFFAIRES DIVERSES**

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 1.1 Classements initiaux

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### **BARAQUEVILLE – Stade MUNICIPAL – NNI 120560101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 25.07.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 10.11.2021
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 165 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 10.11.2023**

##### **CURAN – Stade PHILOMENE – NNI 123070101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 17.11.2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 30.12.2021
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 143 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 30.12.2023**

##### **LUC LA PRIMAUBE – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 121330101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 14.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 25.10.2021
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 243 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 21.10.2023**

### **LUC LA PRIMAUBE – Stade FRANÇOIS NIARFEX N° 1 – NNI 121330201**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 14.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 25.10.2021
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 192 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 21.10.2023**

### **NAUCELLE – Stade MUNICIPAL – NNI 121690101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 18.08.2017

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 24.11.2021
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 115 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : **0.30**
  - Facteur d'uniformité (U2h) : **0.54**

*Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E6 (Eclairage moyen horizontal : 150 lux à maintenir 120 lux - Rapport Emini/Emaxi : requis  $\geq 0.4$  & Facteur d'uniformité : requis  $\geq 0.6$ ).*

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 24.11.2023**

### **NAUCELLE – Stade DES LAURINES – NNI 121690201**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 25.07.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 24.11.2021
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 193 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 24.11.2023**

### **RIEUPEYROUX – Stade RENE FABRE 1 – NNI 121980101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 11.07.2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 13.12.2021
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 161 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 13.12.2023**

### **SEVERAC D'AVEYRON – Stade DE LA CATONNERIE – NNI 122700101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 27.07.2020



La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 15.12.2021
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 248 lux (lm)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 15.12.2023**

### **1.3 Changements de niveau de classement**

## **2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **3. AFFAIRES DIVERSES**

## **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

## **2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **3. AFFAIRES DIVERSES**

### **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

### **2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

### **3. AFFAIRES DIVERSES**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 1.1 Classements initiaux

#### **TOULOUSE – Complexe SPORTIF I.N.P. – NNI 315554501**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03.02.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 03.02.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 195 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 03.02.2024**

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### **BRAX – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 310880101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 06.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 30.12.2021
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 113 lux (Im)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.42

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 30.12.2023**

#### **RIEUX VOLVESTRE – Stade MUNICIPAL – NNI 314550101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 20.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 26.10.2021
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 179 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 26.10.2023**

### **ST ORENS DE GAMEVILLE – Complexe SPORTIF 2 – NNI 315060102**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 14.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.01.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 20.01.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 184 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 20.01.2024**

### **1.3 Changements de niveau de classement**

## **2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **3. AFFAIRES DIVERSES**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 1.1 Classements initiaux

#### **LOURDES – Complexe SPORTIF FRANÇOIS ABADIE – NNI 652860102**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 20.12.2021
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 80 lux (Im)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.59

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 20.12.2021**

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### **GALAN – Stade GEORGES SABATHIER – NNI 651830101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFoot A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 28.04.2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 16.12.2021
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 104 lux (Im)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.57

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 16.12.2023**

#### **ODOS – Complexe SPORTIF 1 – NNI 653310101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFoot A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 28.02.2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 23.12.2021
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 121 lux (Im)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.50

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 23.12.2023**

### **1.3 Changements de niveau de classement**

#### **LOURDES – Stade LANNEDARRE – NNI 652860101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 01.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 20.12.2021
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 223 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 (Règlement 2021) jusqu'au 20.12.2023**

## **2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **3. AFFAIRES DIVERSES**

## **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

## **2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **3. AFFAIRES DIVERSES**



## DISTRICT DU LOT

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 1.1 Classements initiaux

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### LEYME – Stade MUNICIPAL – NNI 461700101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27.01.2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 27.01.2022
  - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 137 lux (lm)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.72
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.84

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** (Règlement 2021) jusqu'au 27.01.2024

#### 1.3 Changements de niveau de classement

### 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

### 3. AFFAIRES DIVERSES

## **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

## **2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **3. AFFAIRES DIVERSES**

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 1.1 Classements initiaux

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### LACAUNE – Stade JEAN HERAIL – NNI 811240101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 27.01.2022

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06.01.2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 06.01.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 186 lux (lm)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** (Règlement 2021) jusqu'au 06.01.2024

#### 1.3 Changements de niveau de classement

### 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

### 3. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DU TARN ET GARONNE

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**
  - 1.1 Classements initiaux**
  - 1.2 Confirmations de niveau de classement**
  - 1.3 Changements de niveau de classement**
  
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**
  
- 3. AFFAIRES DIVERSES**

=====

*La Secrétaire*  
**Claudette AGERT**

*Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.*  
**Daniel SALDANA**